



Protection des données à caractère personnel : Note à destination des membres de la CODEF

Ce document vise à informer les membres de la CODEF des pratiques concernant le traitement des données à caractère personnel.

◆ Généralités

Responsable de traitement :

ASBL CODEF (Coordination et défense des services sociaux et culturels)

Rue de la Station, 25F à 4670 Blegny

BCE n° 0478.328.675

Pour toute question relative au traitement des données nous vous invitons à contacter Sophie Ortega, conseillère juridique (conseil@codef.be).

L'ensemble des données à caractère personnel communiquées et traitées par la CODEF sont considérées comme confidentielles et traitées comme tel, dans le respect de la législation applicable, le Règlement Général sur la Protection des données n° 2016/79 et la législation belge.

◆ Données recueillies

La CODEF est susceptible de recueillir et de traiter les données qui lui sont directement transmises ; notamment via la « Fiche info ».

Dans le cadre de l'affiliation de membres de la CODEF et de ses missions, la CODEF ne récolte que les données à caractère personnel qui sont strictement nécessaires et pertinentes dans le cadre de la finalité pour lesquelles elles sont collectées, sur base de ses obligations légales et contractuelles.

Si d'autres données sont communiquées volontairement, la personne concernée autorise expressément la CODEF à les collecter et à les traiter dans le cadre de ses missions.

◆ Utilisation des données

La CODEF utilise les données en sa possession afin d'exécuter ses missions conformément à ses statuts et dans le cadre de l'affiliation de ses membres, à savoir représenter, soutenir, défendre et informer ceux-ci. Les données en possession de la CODEF ne sont en aucun cas transmises à quiconque à des fins commerciales.

◆ Durée de conservation des données

La CODEF ne conserve aucune donnée au-delà de ce qui est strictement nécessaire à l'exécution de ses missions. Nous ne conservons aucune donnée au-delà de la limite ce qui est nécessaire.

Les données à caractères personnel traitées dans le cadre de la comptabilité sont conservées pendant une durée légale de dix ans, correspondant au délai de rétention des justificatifs des écritures comptables.

◆ Droits relatifs aux données

Toute personne concernée a notamment la possibilité de demander l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, le droit de s'opposer au traitement et le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.